

Permis de travail à chaud

Soudage, coupage, meulage, brasage ou toute opération pouvant produire flammes, étincelles ou chaleur. Valide pour un seul quart de travail (24 h au plus).

MODÈLE À TITRE D'EXEMPLE — à adapter aux procédures de votre établissement

A. Planification

Entreprise / exécutant		Lieu précis des travaux (bâtiment, local, équipement)	
Description des travaux			
Début (date, heure)	Fin prévue (date, heure)	Échéance du permis	Procédé : ☐ TIG ☐ MIG ☐ coupage ☐ meulage ☐ autre

B. Avant les travaux

Vérification	Oui	S.O.
Envisager d'abord une méthode sans flamme ni étincelles (boulonnage, coupe à froid, sciage)	☐	☐
Inspecter le matériel : tuyaux, raccords, anti-retours de flamme, câbles, porte-électrode, bouteilles de gaz	☐	☐
Retirer les matières combustibles et inflammables dans un rayon de 15 m (50 pi)	☐	☐
Protéger ce qui ne peut être déplacé : bâches ou écrans ignifuges	☐	☐
Balayer le plancher ; mouiller ou couvrir un plancher combustible	☐	☐
Colmater les ouvertures, fissures, drains et espaces sous les portes ; couvrir les conduits ; arrêter les convoyeurs pouvant transporter des étincelles	☐	☐
Nettoyer les poussières combustibles (farine, sucre, bois, métal), y compris en hauteur	☐	☐
Vérifier que l'atmosphère n'est pas inflammable (détecteur de gaz étalonné) — lecture : _____ % LIE	☐	☐
Systèmes de détection et de protection incendie en fonction ; toute mise hors service autorisée par écrit	☐	☐
Extincteur adapté (au moins ABC) et boyau à portée du surveillant d'incendie	☐	☐
Cadenassage appliqué si les travaux touchent une machine (RSST, art. 188.1 à 188.13)	☐	☐
Ventilation adéquate pour contrôler les fumées de soudage	☐	☐
Autre permis requis : ☐ espace clos ☐ travail en hauteur ☐ excavation	☐	☐

C. Pendant les travaux

Vérification	Oui	S.O.
Équipements de protection individuelle portés (masque, gants, vêtements ignifuges, protection respiratoire si requise)	☐	☐
Surveillant d'incendie présent en tout temps, y compris pendant les pauses et les repas	☐	☐
Surveillance des aires voisines, au-dessus et au-dessous de la zone de travail	☐	☐

Sources : ASP Construction, Permis de travail à chaud (2023) ; Port de Québec, Programme-cadre des travaux à chaud (2026).

NFPA 51B (prévention des incendies lors du soudage et du coupage) ; CSA W117.2 (sécurité en soudage, coupage et procédés connexes).
 Code de sécurité du Québec, chap. VIII (CNPI 2010 modifié) ; RSST, RLRQ c. S-2.1, r. 13, art. 188.1 à 188.13 (cadenassage).

D. Après les travaux

Vérification	Oui	S.O.
Inspection minutieuse des lieux, des locaux adjacents et des étages au-dessus et au-dessous	☐	☐
Surveillance continue d'au moins 1 heure après la fin des travaux — fin : ____ h ____	☐	☐
Surveillance périodique pour un total d'au moins 4 heures (continue incluse) — fin : ____ h ____	☐	☐
Lieux nettoyés, matériel rangé, bouteilles fermées	☐	☐

E. Autorisations et fermeture

Rôle	Nom	Signature	Date et heure
Émetteur du permis			
Exécutant (soudeur)			
Surveillant d'incendie			
Fermeture du permis			

Numérisez pour nous découvrir



Alliance Maintenance Industrielle

Maintenance,
soudure TIG et
fabrication sur
mesure · urgence
24/7

allianceinds.com



Flow Oversight

Gestion d'entreprise
avec IA intégrée

flowoversight.com



Factory Grid

Gestionnaire de
maintenance
(GMAO) pour les
usines

gridoversight.com

Sources : ASP Construction, Permis de travail à chaud (2023) ; Port de Québec, Programme-cadre des travaux à chaud (2026).

NFPA 51B (prévention des incendies lors du soudage et du coupage) ; CSA W117.2 (sécurité en soudage, coupage et procédés connexes).
Code de sécurité du Québec, chap. VIII (CNPI 2010 modifié) ; RSST, RLRQ c. S-2.1, r. 13, art. 188.1 à 188.13 (cadenassage).